

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC19

présenté par
M. Gaultier et Mme Kuster

ARTICLE 17 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à éviter de déstabiliser le secteur des producteurs indépendants indispensables à la création, à la diversité et à la souveraineté culturelle.